



## COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT et des CTPS sport du 09 novembre 2017

Destinée à examiner les demandes de mutations dans le cadre du mouvement complémentaire, la première partie de la CAP était commune aux profs de sport et aux CTPS. La deuxième partie de la réunion, traitant de la titularisation des stagiaires et d'autres points de gestion RH, ne concernait que les profs de sport.

**En déclaration liminaire**, la FSU aborde la revalorisation des carrières des personnels techniques et pédagogiques (PPCR), les indemnités et les recrutements.

### **Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR)**

La FSU dénonce une nouvelle fois l'annonce du report d'un an des mesures PPCR qui devaient s'appliquer à partir de 2018. Alors que tous les textes PPCR ont été publiés, ce recul est inacceptable. Comment croire en la parole de l'Etat dans ces conditions ?

S'agissant des mesures spécifiques aux personnels JS, la FSU rappelle sa position sur la classe exceptionnelle : ce nouveau débouché doit être accessible à un maximum de collègues, notamment à ceux ayant exercé les missions de CAS, CTR, formateur, et pas uniquement aux DTN, EN ou agents ayant exercé des fonctions d'encadrement.

La FSU rappelle également son mandat pour obtenir, comme cela existe actuellement chez les professeurs de sport, des barèmes avec des éléments objectivables pour classer les collègues susceptibles d'accéder à la hors classe ou à la classe exceptionnelle. C'est une condition indispensable pour limiter l'arbitraire et assurer la transparence et l'équité de traitement entre les collègues.

La DRH précise des éléments de calendrier :

- les revalorisations indiciaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront prises en compte sur les payes de novembre 2017 (avec effet rétroactif => rattrapage)
- les nouvelles carrières applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017 trouveront leurs traductions sur les payes de janvier 2018 (pour ceux bénéficiant d'un reclassement à l'échelon supérieur)

### **Indemnités des néo-titulaires**

La FSU rappelle son opposition à la politique indemnitaire de la DRH des ministères sociaux et dénonce une nouvelle fois l'injustice dont sont victimes les néo-titulaires, dont les indemnités de sujétion sont restées plafonnées à 80% après leur titularisation. La raison ? La note de service sur les indemnités 2017 garantissait à chaque agent un socle correspondant au montant perçu en 2016. La FSU ne se satisfait pas de cette réponse et demande l'ajustement et le rattrapage des préjudices subis par les dizaines de collègues concernés.

### **Recrutements**

Les lauréats des concours 2017 de profs de sport seront une nouvelle fois nommés fin décembre. Pour la dernière fois nous l'espérons. La FSU rappelle à la DRH ses engagements pour que les lauréats 2018 prennent leurs fonctions au 1<sup>er</sup> septembre, date plus adaptée à la vie des services, établissements & fédérations, et moins contraignante dans l'organisation de la vie familiale des agents.

La FSU revendique aussi une augmentation substantielle du nombre de postes aux concours 2018, au regard des baisses d'effectifs constatées depuis plusieurs années. Les postes de CAS ont ainsi baissé de 20 % en moins de 10 ans (passant de 828 en 2008 à 652 en 2016) et certains services ont atteint des seuils critiques. Avec l'attribution des JOP 2024 à la France et la dynamique autour du sport que veut impulser notre ministre, il est urgent d'inverser la tendance en augmentant le nombre de personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports !

### **Réorganisation territoriale**

La FSU illustre l'effet dévastateur de la réorganisation territoriale sur les personnels qui, à la recherche du sens dans leur travail, multiplient les demandes de mobilité pour quitter les services (DDI mais aussi DR) de certaines régions fusionnées. Avec la spécialisation des sites, les équipes de travail ont été brisées alors qu'elles

avaient déjà été fragilisées par la RGPP. Les visioconférences, les audioconférences, les trajets longs, répétitifs et dangereux ont supplanté les relations humaines et la proximité. Il faut de toute urgence revenir sur ce plan social et notre mandat « tous en DR » est une réponse pour sortir avec moindre fracas de cette impasse pour les collègues mais également pour le service public.

Par ailleurs, la FSU fait part de sa défiance quant au projet de destruction massive que représente « Action publique 2022 ». C'est l'attaque de trop sur un champ de ruines !

## **Mouvement sport**

### **Publication des postes**

A plusieurs reprises, la FSU a alerté l'Administration sur le non-respect des procédures de mutations des PTP par certains services RH de proximité. La DRH devait leur rappeler que le recrutement de PTP ne relève pas des mêmes procédures que pour les autres types d'agents dont ils ont la charge. La publication à la BIEP ne peut être envisagée qu'en complément d'une publication du poste dans le cadre du mouvement national des PTP. Après examen en CAP et si le poste n'est pas pourvu par un prof de sport, le recrutement d'un agent relevant d'un autre corps ou d'un contractuel, informé par la BIEP, est alors envisageable.

Or, il s'avère qu'un poste de responsable de pôle national ressources au CREPS PACA a été déposé sur la BIEP mais n'a pas été publié dans le cadre du mouvement complémentaire. Le directeur du CREPS aurait retenu la candidature d'un prof de sport parmi la vingtaine de dossiers reçus. C'est inadmissible à double titre. D'une part, la CAP n'est pas une chambre d'enregistrement chargée de régulariser des recrutements locaux. D'autre part, tous les profs de sport et CTPS auraient dû être informés de la vacance de ce poste pour pouvoir, s'ils le souhaitent, faire acte de candidature. C'est d'autant plus incompréhensible qu'il s'agit d'un établissement JS, censé connaître nos procédures, et qu'un mouvement complémentaire pour les CREPS avait lieu au même moment.

➤ La DRH, qui a elle aussi été mise devant le fait accompli, reconnaît que la procédure n'a pas été respectée. L'examen des candidatures sur le poste est donc reporté à une prochaine CAP (décembre 2017). D'ici là, le poste fera l'objet d'une publication à destination de tous les profs de sport et CTPS sport.

### **Mouvement complémentaire des CAS ?**

La FSU demande que tous les PTP sport soient traités de la même manière dans le mouvement. Il est anormal que des collègues qui souhaitent obtenir un poste de CTS et de formateurs puissent candidater 2 fois dans l'année (mouvement principal au printemps et mouvement complémentaire à l'automne), alors que des collègues qui souhaitent un poste de CAS n'ont le droit de candidater que dans le cadre du mouvement principal, avec un système de tableau de mutation permettant au final des mouvements tout au long de l'année. La FSU demande donc l'élargissement aux CAS du mouvement complémentaire. Elle est rejointe en cela par l'ensemble de la représentation des personnels. Le bureau de gestion dit qu'il n'a pas d'opposition formelle à cette éventualité s'il s'agit bien d'un ajustement sur des postes ayant fait l'objet d'une publicité régulière.

La FSU démontre, exemples à l'appui, l'incohérence du système. D'un côté, il y a des agents qui n'ont pas candidaté sur des postes de CAS en juin car ils savaient que les postes n'étaient pas vacants à ce moment-là, mais souhaitent désormais candidater car le poste s'est libéré depuis. De l'autre côté, il y a des collègues qui ont bien candidaté en juin mais que le chef de service n'avait pas voulu classer, conduisant la DRH à ne pas réaliser de tableau de mutation, alors que la CAP aurait pu le faire en séance. Et au final, on se retrouve avec des postes vacants dans des services où il y avait des collègues volontaires parmi les profs de sport titulaires mais qui risquent d'être proposés à des stagiaires qui s'empresseront de demander leur mutation dès que possible...

La FSU prend appui sur 3 situations préjudiciables aux collègues et aux services (DDCS du Var, DDCSPP du Jura, DDCSPP de la Mayenne). Dans le premier cas, la DDCS du Var a confirmé, trois semaines après le mouvement, la vacance du poste. On aurait pu y affecter l'un des deux candidats si la DRH avait réalisé en séance de CAP un tableau de mutation actant ces candidatures. Faute de vigilance imputable au service (il avait refusé de classer les candidats) et à la DRH, rien n'a pu se faire alors que les deux collègues sont en rapprochements familiaux. Dans le Jura, on a un poste qui s'est libéré tardivement et un collègue, là aussi avec des raisons familiales et qui plus est avec des compétences requises liées au domaine d'activité, est en attente du mouvement de manière inutile puisqu'il y a accord de toutes les parties. En Mayenne, la collègue intéressée, qui souhaite elle aussi se rapprocher de sa famille, n'avait pas candidaté au printemps car elle savait qu'il n'y avait aucun poste vacant. Mais les 2 profs de sport actuellement en poste ont fait une demande de mobilité dans le cadre du mouvement complémentaire (et ils obtiennent satisfaction plus tard dans la CAP).

➤ La DRH accepte d'intégrer cette part d'information et de réflexion pour l'organisation du prochain mouvement (au printemps 2018 !). **Sur les 3 cas cités, elle s'engage à ne pas affecter de stagiaires issus du concours afin de préserver les candidatures actuelles et l'accueil des collègues, tout en précisant que ces postes faisant l'objet d'une nouvelle publication sont susceptibles de recueillir de nouvelles candidatures s'ajoutant à celles déjà connues.**

## **CTS, formateurs et autres postes publiés**

La FSU attire l'attention de la CAP sur les conséquences de la transformation de postes de CTS en régions vers des postes de CTN affectés à la DRJSCS Ile de France ou au CGO-CTS. La FSU a dénoncé, à plusieurs reprises, les risques pour les agents. Elle alerte ici l'administration sur l'impact de telles décisions sur la mise en œuvre de la politique ministérielle sur l'ensemble du territoire. En supprimant des postes de CTS dans les régions pour les réaffecter en région parisienne sur des postes à missions nationales, parfois contre l'avis des DR et des présidents de comités régionaux, dans cette période sensible de fusion des comités impactés par la réforme territoriale, le risque de fragiliser le déploiement des politiques publiques dans le domaine du sport dans les régions (avec notamment des cadres fédéraux devenant les coordonnateurs des ETR) est réel.

Nous passons ensuite à l'examen des demandes de mutation. La FSU regrette toujours l'importance démesurée qu'accorde l'administration à l'avis du DTN ou du chef d'établissement/service (cf. comptes-rendus des précédentes CAP) au détriment du profil des collègues ou des autres arguments mis en avant par les élus du personnel. Mais il n'y a pas de cas litigieux lors de cette CAP, dans la mesure où il y a souvent un seul candidat par poste, voire pas du tout, ce qui pose d'autres questions...

Lors de cette CAP, une cinquantaine de collègues obtiennent satisfaction à leur vœu de mobilité ; les résultats nominatifs figurent en annexe de ce compte-rendu.

### **Régularisations relatives à l'accès à la hors classe et aux avancements d'échelon**

Suite aux notifications individuelles envoyées par la FSU à l'issue des CAP, certains agents ont fait part d'erreurs dans leurs situations administratives (date d'entrée dans la fonction publique erronée, titre sportif oublié, etc.). Après corrections, la DRH a recalculé leurs classements et il s'avère que 4 d'entre eux auraient dû être promus au barème. La CAP propose donc la régularisation de leurs situations avec :

- 1 avancement au Grand Choix au 8<sup>e</sup> échelon (avec effet rétroactif au 01/05/17)
- 3 accès à la hors classe avec effet rétroactif au 01/01/17

### **Titularisations**

33 professeurs de sport stagiaires sont titularisés : 4 lauréats du concours 2015 (liste complémentaire), 24 lauréats des concours 2016, 2 travailleurs handicapés et 3 collègues recrutés par voie de liste d'aptitude. 3 collègues restent en attente de titularisation (commission de titularisation pas encore réunie, avis pas signé, informations manquantes) ; leurs situations seront examinées lors d'une prochaine CAP prévue en décembre.

### **Autres points**

- 1 intégration dans le corps des professeurs de sport (militaire)
- 17 changements de missions (passage CTR ↔ CTN, même service de rattachement)
- 16 réintégrations (15 après contrat PO, 1 après disponibilité)
- 17 détachements sur contrats PO/HN
- 9 demandes de disponibilités (6 pour convenances personnelles, 1 pour créer une entreprise, 1 pour suivre son conjoint, 1 pour élever un enfant de moins de 8 ans)
- 1 congé de formation professionnelle
- 5 détachements sortants (autres ministères, collectivités, prépa ENA)
- 1 retour vers le ministère d'origine
- 28 radiations suite à l'intégration dans un autre corps (23 CTPS, 2 IJS, 1 PEPS, 1 CEPJ, 1 attaché territorial)

### **Vos élus FSU ayant siégé lors de cette CAP**

- **pour les professeurs de sport : Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU)**
- **pour les CTPS : Didier HUDE (EPA-FSU) et Yvan DAVID (SNEP-FSU)**

**Mouvement 2017**

APITHY Boladé => CTR escrime DRDJSCS Normandie Rouen 01/01/18  
BELLIER Anne-Laure => CTR handball DRJSCS Hauts de France Lille 01/05/18  
BERGERON Jean François => CTN tennis DRJSCS Ile de France 01/01/18  
BERTHE Nicolas => CTN surf DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux 01/01/18  
BLAISE Pierre => CAS DTJS Wallis et Futuna 01/01/18  
BLIN Nicolas => CTN volley-ball DRJSCS Ile de France 01/01/18  
BONNIFAIT Jérôme => CAS DDCSPP Charente 01/01/18 (tableau de mutation CAP du 29/06/17)  
BORDES Emmanuelle => CAS DDCSPP Cantal 13/11/17 (tableau de mutation CAP du 29/06/17)  
BOUDEBIBAH Mohamed => CTN athlétisme DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Lyon (détachement ex PO)  
CARRION Frédéric => CTN basket-ball DRJSCS Ile de France 01/03/18  
CORNU Alex => CTN vol à voile DRDJSCS Provence Alpes Côte d'Azur 01/03/18  
DARRACQ Thomas => CTN rugby DRJSCS Ile de France 01/01/18 (retour dispo)  
DARRIGADE Sophie => CTR gymnastique DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux 01/01/18  
DECHAUMET Florent => CTR basket-ball DJSCS La Réunion 01/01/18  
DELPY Jean Baptiste => CAS DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Clermont-Ferrand 01/01/18 (tableau de mutation CAP du 29/06/17)  
DEMOULINS Perrine => CTN sport pour tous DRJSCS Ile de France 01/01/18  
DERMIGNY Sébastien => CTN hockey sur glace DRJSCS Occitanie Toulouse 01/01/18  
DESPAUX Julien => CTN roller DRJSCS Occitanie Toulouse 01/01/18  
DOUABLIN Maé => formatrice CREPS Dijon 01/01/18  
DUMAS Philippe => CTN football DRJSCS Ile de France 01/01/18  
DURGUERIAN Alexandre => CTN cyclisme DRJSCS Ile de France 01/01/18 (retour dispo)  
FOLLEREAU Gilles => CTN athlétisme DRJSCS Occitanie Montpellier (détachement ex PO)  
GARDIN Rémi => CTN course d'orientation DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Lyon  
GARRIC Jérémie => CTN triathlon DRJSCS Ile de France 01/01/18  
GAUTIER Pauline => formatrice CREPS Reims 01/01/18  
GOHIER Maxime => CTR canoë-kayak DRDJSCS Normandie Caen 01/02/18  
GROSSET Cathiana => CTN taekwondo DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux 01/01/18  
GUIVARC'H Laurent => CTR natation DRJSCS Bretagne 01/01/18  
HARDY Cyrill => CTN natation DRJSCS Ile de France 01/01/18  
JOLY Philippe => CTN football DRJSCS Ile de France 01/01/18  
JOUCLAS Laurence => CTN sport adapté DRJSCS Ile de France 01/01/18  
KERVROEDAN Christian => formateur CREP Ile de France 01/01/18  
KRANTZ Norbert => CTN handisport DRJSCS Ile de France 01/01/18  
LE BRIGANT Gaëtan => CTR basket-ball DRJSCS Ile de France 01/01/18  
LECERF Thierry => formateur CREPS Nancy 01/03/18  
LE ROUGE Hélène => CTN escrime DRJSCS Hauts de France Lille 01/01/18  
LEROUX Benoit => CTN retraite sportive DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes Lyon 01/01/18  
LOISEAU Damien => CTN tennis de table DRJSCS Occitanie Montpellier 01/01/18  
MAILLET Séverine => CTN cyclisme DRDJSCS Provence Alpes Côte d'Azur 01/01/18  
MALGOUYAT Jérôme => formateur CREPS Poitiers 01/01/18  
MERITE Laurence => CAS DRJSCS Occitanie Montpellier 01/12/17 (tableau de mutation CAP du 29/06/17)  
MEURANT David => CTN base-ball DRJSCS Ile de France 01/01/18  
PARGUEL Nicolas => CTR canoë-kayak DRJSCS Hauts de France Amiens 01/01/18  
RICHARD Hervé => CTN USEP DRJSCS Ile de France 01/11/17  
RICHER Camille => CTR canoë-kayak DRJSCS Bretagne 01/05/18  
ROBERT Sarah => CTN tir DRJSCS Ile de France 01/01/18  
SAIDI Michel => formateur CREPS La Réunion 01/03/18  
SZCEPANIAK Yannick => CAS ministère DSA1 01/12/17  
SOUPRAYEN Charles => CAS DJS Nouvelle Calédonie 01/11/17  
TOPANDE-MAKOMBO Gilles => CTN tir à l'arc DRDJSCS Grand Est antenne de Nancy 01/03/18  
TYRODE Gaëlle => CTN badminton DRJSCS Ile de France 01/12/17  
VANDENBULCKE Emmanuel => CTN football DRJSCS Ile de France 01/01/18  
VARIENGIEN Cécile => CTN vol à voile DRJSCS Occitanie Toulouse 01/01/18  
WYSS Eric => CTN voile DRJSCS Occitanie Montpellier 01/01/18  
WOLF Ludwig => CTN haltérophilie DRJSCS Ile de France 01/01/18